CANADIAN BAR ASSOCIATION IN-HOUSE LAWYERS | ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN JURISTES EN CONTENTIEUX

Agrément

Retraite de leadership pour les juristes d'entreprise : Montréal 2026
Naviguer une nouvelle ère de volatilité politique

Diffusion en direct (13 November 2026) : Voir le tableau qui figure ci-dessous pour les renseignements concernant l'agrément dans tous les juridictions canadiennes.

Juridiction	Renseignements concernant l'agrément
Alberta	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Colombie-Britannique	Ce programme contient 45 minutes de formation continue. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Manitoba	*Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.* *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouveau-Brunswick	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Territoires du Nord-Ouest	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouvelle-Écosse	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Nunavut	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Ontario	Ce programme contient 45 minutes de contenu de professionnalisme.
Île-du-Prince-Édouard	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Québec	Veuillez noter que les participants souhaitant répondre aux exigences de développement professionnel établies par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec doivent sélectionner des activités de formation liées à l'exercice de leur profession et qui conviennent le mieux à leurs besoins. Une certification vous sera délivrée sur demande, mais la confirmation du prestataire n'est plus requise, car il appartient au participant de déclarer lui-même ses heures de formation. Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se réservent le droit de retirer une activité de formation du dossier d'un participant si elle ne répond pas aux exigences de leur règlement respectif. Pour plus d'informations concernant la déclaration et la reconnaissance des activités de développement professionnel, contactez directement l'ordre professionnel concerné.
Saskatchewan	Ce programme contient 0,75 heure de formation continue (dont 0,75 est considérée comme une heure de formation en déontologie) conformémement à la politique de formation continue du Barreau de la Saskatchewan.
Yukon	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.

Cet organisme a été agréé comme fournisseur agréé de contenu de professionnalisme par le Barreau de l'Ontario.
Cet organisme est également un fournisseur agréé de la formation continue auprès du Barreau de la Saskatchewan et du Barreau de la Colombie-Britannique.

BARREAU DE L'ONTARIO agréée

Agrément

Retraite de leadership pour les juristes d'entreprise : Montréal 2026
L'IA et la prise de décisions stratégiques : du risque juridique au conseil d'affaires

Diffusion en direct (13 November 2026) : Voir le tableau qui figure ci-dessous pour les renseignements concernant l'agrément dans tous les juridictions canadiennes.

Juridiction	Renseignements concernant l'agrément
Alberta	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Colombie-Britannique	Ce programme contient 45 minutes de formation continue. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Manitoba	*Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.* *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouveau-Brunswick	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Territoires du Nord-Ouest	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouvelle-Écosse	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Nunavut	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Ontario	Ce programme contient 45 minutes de contenu de professionnalisme.
Île-du-Prince-Édouard	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Québec	Veuillez noter que les participants souhaitant répondre aux exigences de développement professionnel établies par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec doivent sélectionner des activités de formation liées à l'exercice de leur profession et qui conviennent le mieux à leurs besoins. Une certification vous sera délivrée sur demande, mais la confirmation du prestataire n'est plus requise, car il appartient au participant de déclarer lui-même ses heures de formation. Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se réservent le droit de retirer une activité de formation du dossier d'un participant si elle ne répond pas aux exigences de leur règlement respectif. Pour plus d'informations concernant la déclaration et la reconnaissance des activités de développement professionnel, contactez directement l'ordre professionnel concerné.
Saskatchewan	Ce programme contient 0,75 heure de formation continue (dont 0,75 est considérée comme une heure de formation en déontologie) conformémement à la politique de formation continue du Barreau de la Saskatchewan.
Yukon	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.

Cet organisme a été agréé comme fournisseur agréé de contenu de professionnalisme par le Barreau de l'Ontario.
Cet organisme est également un fournisseur agréé de la formation continue auprès du Barreau de la Saskatchewan et du Barreau de la Colombie-Britannique.

BARREAU DE L'ONTARIO agréée

Agrément

Retraite de leadership pour les juristes d'entreprise : Montréal 2026
Tables rondes de leadership entre pairs

Diffusion en direct (13 November 2026) : Voir le tableau qui figure ci-dessous pour les renseignements concernant l'agrément dans tous les juridictions canadiennes.

Juridiction	Renseignements concernant l'agrément
Alberta	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Colombie-Britannique	Ce programme contient 45 minutes de formation continue. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Manitoba	*Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.* *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouveau-Brunswick	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Territoires du Nord-Ouest	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouvelle-Écosse	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Nunavut	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Ontario	Ce programme contient 45 minutes de contenu de professionnalisme.
Île-du-Prince-Édouard	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Québec	Veuillez noter que les participants souhaitant répondre aux exigences de développement professionnel établies par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec doivent sélectionner des activités de formation liées à l'exercice de leur profession et qui conviennent le mieux à leurs besoins. Une certification vous sera délivrée sur demande, mais la confirmation du prestataire n'est plus requise, car il appartient au participant de déclarer lui-même ses heures de formation. Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se réservent le droit de retirer une activité de formation du dossier d'un participant si elle ne répond pas aux exigences de leur règlement respectif. Pour plus d'informations concernant la déclaration et la reconnaissance des activités de développement professionnel, contactez directement l'ordre professionnel concerné.
Saskatchewan	Ce programme contient 0,75 heure de formation continue (dont 0,75 est considérée comme une heure de formation en déontologie) conformémement à la politique de formation continue du Barreau de la Saskatchewan.
Yukon	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.

Cet organisme a été agréé comme fournisseur agréé de contenu de professionnalisme par le Barreau de l'Ontario.
Cet organisme est également un fournisseur agréé de la formation continue auprès du Barreau de la Saskatchewan et du Barreau de la Colombie-Britannique.

BARREAU DE L'ONTARIO agréée

Agrément

Retraite de leadership pour les juristes d'entreprise : Montréal 2026
Le nouveau front du risque : cybersécurité, stratégie et assurance

Diffusion en direct (13 November 2026) : Voir le tableau qui figure ci-dessous pour les renseignements concernant l'agrément dans tous les juridictions canadiennes.

Juridiction	Renseignements concernant l'agrément
Alberta	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Colombie-Britannique	Ce programme contient 45 minutes de formation continue. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Manitoba	*Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.* *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouveau-Brunswick	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Territoires du Nord-Ouest	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouvelle-Écosse	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Nunavut	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Ontario	Ce programme contient 45 minutes de contenu de professionnalisme.
Île-du-Prince-Édouard	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Québec	Veuillez noter que les participants souhaitant répondre aux exigences de développement professionnel établies par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec doivent sélectionner des activités de formation liées à l'exercice de leur profession et qui conviennent le mieux à leurs besoins. Une certification vous sera délivrée sur demande, mais la confirmation du prestataire n'est plus requise, car il appartient au participant de déclarer lui-même ses heures de formation. Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se réservent le droit de retirer une activité de formation du dossier d'un participant si elle ne répond pas aux exigences de leur règlement respectif. Pour plus d'informations concernant la déclaration et la reconnaissance des activités de développement professionnel, contactez directement l'ordre professionnel concerné.
Saskatchewan	Ce programme contient 0,75 heure de formation continue (dont 0,75 est considérée comme une heure de formation en déontologie conformémement) à la politique de formation continue du Barreau de la Saskatchewan.
Yukon	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.

Cet organisme a été agréé comme fournisseur agréé de contenu de professionnalisme par le Barreau de l'Ontario.
Cet organisme est également un fournisseur agréé de la formation continue auprès du Barreau de la Saskatchewan et du Barreau de la Colombie-Britannique.

BARREAU DE L'ONTARIO agréée

Agrément

Retraite de leadership pour les juristes d'entreprise : Montréal 2026
Le leadership humain : l'argument d'affaires

Diffusion en direct (13 November 2026) : Voir le tableau qui figure ci-dessous pour les renseignements concernant l'agrément dans tous les juridictions canadiennes.

Ressort	Renseignements concernant l'agrément
Alberta	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Colombie-Britannique	Ce programme contient 45 minutes de formation continue. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Manitoba	*Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.* *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouveau-Brunswick	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Terre-Neuve-et-Labrador	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Territoires du Nord-Ouest	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Nouvelle-Écosse	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.
Nunavut	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Ontario	Ce programme contient 45 minutes de contenu de professionnalisme.
Île-du-Prince-Édouard	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire. *(Estimation de l'ABC-Juristes en contentieux : 45 minutes de contenu qui traite de questions de déontologie, de responsabilité professionnelle ou de la gestion des activités professionnelles.*
Québec	Veuillez noter que les participants souhaitant répondre aux exigences de développement professionnel établies par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec doivent sélectionner des activités de formation liées à l'exercice de leur profession et qui conviennent le mieux à leurs besoins. Une certification vous sera délivrée sur demande, mais la confirmation du prestataire n'est plus requise, car il appartient au participant de déclarer lui-même ses heures de formation. Le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec se réservent le droit de retirer une activité de formation du dossier d'un participant si elle ne répond pas aux exigences de leur règlement respectif. Pour plus d'informations concernant la déclaration et la reconnaissance des activités de développement professionnel, contactez directement l'ordre professionnel concerné.
Saskatchewan	Ce programme contient 0,75 heure de formation continue (dont 0,75 est considérée comme une heure de formation en déontologie) conformémement à la politique de formation continue du Barreau de la Saskatchewan.
Yukon	Vous pouvez choisir d'inclure cette formation dans votre plan de formation continue obligatoire.

Cet organisme a été agréé comme fournisseur agréé de contenu de professionnalisme par le Barreau de l'Ontario.
Cet organisme est également un fournisseur agréé de la formation continue auprès du Barreau de la Saskatchewan et du Barreau de la Colombie-Britannique.

BARREAU DE L'ONTARIO agréée